

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription à la manifestation « Université d'été 5ème session » organisée du 27 juin au 1^{er} juillet 2016 par le laboratoire IRENEE sont fixés comme suit :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	90 €	Etudiants et personnels hors UL
Gratuité	0 €	Etudiants et personnels UL

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire IRENEE et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 avril 2016



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

25 AVR. 2016



Direction de la Recherche et de la Valorisation

Sous-direction de l'Appui à la Gestion des Moyens de la Recherche - AGMR

Titre de la manifestation :		Dates :	
université d'été 5ème session		27/06 au 1er/07	
Laboratoire de Recherche :		CF Sifac :	ÉOTP (cadre réservé à l'AGMR) :
IRENEE		RUF--IRENE	
DEPENSES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT	RECETTES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT
		Droits d'inscription (*)	1 800,00
Missions intervenants	2 200,00		
Hébergement intervenants	800,00	Subventions internes à l'Université de Lorraine	
Hébergements participants	4 000,00	pôle sjpeg / crédits CS	2 000,00
Restauration/réceptions/pauses cafés	4 000,00		
		IRENEE	4 560,00
Location de salles	0,00		
Location de matériel	0,00		
Communication, publicité	600,00	Subventions externes à l'Université de Lorraine	
		Conseil régional	6 000,00
Retributions/cartes cadeaux intervenants	2 000,00		
Prix meilleurs étudiants	600,00		
Visite culturelle des beaux arts	160,00		
TOTAL DEPENSES	14 360,00	TOTAL RECETTES	14 360,00

(*) Droits d'inscription :	montant	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....)
plein tarif	90,00	étudiants et personnels Hors UL
tarif réduit 1		
tarif réduit 2		
gratuité	0,00	étudiants et personnels UL

Lorsque l'organisation du colloque se déroule sur plusieurs années, les recettes et subventions externes pourront être ventilées sur les exercices concernés sous réserve :

- d'avoir indiqué la pluriannualité au budget prévisionnel
- d'établir un bilan financier à la fin de chaque exercice

Phases d'exécution du colloque :	ANNEE	MONTANT
préparation		
déroulement		
finalisation et publication des actes		

Fait à Nancy, le 05 avril 2016

L'ordonnateur délégué,

Pour le Président et par délégation,

L. STARCK